

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE LA COMMUNE DE RAY SUR SAONE (HAUTE SAONE)

PLAN DE DELIMITATION DES SECTEURS 1-2-3 ET 4
 ECHELLE 1/1250°



Chargé d'étude : Georges LADOUY architecte

- Aire mise à l'étude par délibération du Conseil Municipal en date du :
- Projet transmis au Conseil Municipal pour avis le :
- Délibération du Conseil Municipal avec Avis en date du :
- Projet mis à l'enquête publique du :
- Projet transmis au Préfet de Région le :
- Avis du Collège Régional du Patrimoine et des Sites en date du :
- Avis du Collège Régional du Patrimoine et des Sites en date du :
- Accord définitif du Conseil Municipal en date du :
- Création de l'AVAP par arrêté Préfectoral du :

LEGENDE DU PLAN

- Périmètre des zones de l'AVAP
- CATEGORIE 1 : Immeubles protégés
- ▨ Espaces libres protégés
- ▩ CATEGORIE 2 : Immeubles remarquables
- ▧ CATEGORIE 3 : Immeubles intéressants
- ▦ CATEGORIE 4 : Immeubles courants
- ✕ Elément de façade, d'ornementation ou urbain à conserver
- Limite de la zone inondable
- Aligement sur rue
- Murs et ruines existants à conserver
- ▨ Empreinte de front végétal

ENTITES ARCHEOLOGIQUES

- [2] Château médiéval-moderne
- [1] Côté gallo-romain - période récente
- [3] Eglise médiévale-moderne
- [16] Moulins médiéval-moderne

